



Fiche d'inscription Marathong

Le lundi 15 août à 10h30

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Ville :

Adresse :

Code postal :

N° de téléphone :

Email :

Personne responsable pour les mineurs de + de 16 ans :

Responsabilité : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, d'incendies, ou d'accidents survenus aux participants au cours de cette manifestation. Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement.

Le responsable légal : (pour les mineurs)

J'autorise mon enfant à participer à la présente course maratong.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et je m'engage à le respecter et à être présent durant toute la durée de la course.

J'accepte l'utilisation de mon image ainsi que celle de mon enfant mineur pour la parution dans la presse et toute autre publication.

Conformément à la loi Informatique et Libertés et le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), les données collectées seront détruites un mois après la date de la manifestation.

Fiche d'inscription et règlement signer à renvoyer à :

nelly.canut@beziers.fr (04 67 36 76 96)

Date limite d'inscription le dimanche 14 août 2022.

Signature :



Règlement Maratong

Il vous faut :

Une paire de tong !
et de la bonne humeur !

Art 1 : Organisation :

Le Maratong est une épreuve organisée par la ville de Béziers pour la Féria.
L'organisateur peut être contacté pour toute demande d'information complémentaire par mail ou téléphone : *nelly.canut@beziers.fr* (04 67 36 76 96) .
L'organisateur déploiera un dispositif afin de garantir la sécurité des participants.
L'organisateur peut annuler la course à tout moment, si les conditions de sécurité ou météo ne sont pas garanties pour les participants.

Art 2 : La course

Le Maratong se tiendra le lundi 15 août à 10h30 à Béziers, sur les allées Paul Riquet et la place Jean Jaurès.

Art 3 : Le parcours

Le parcours : Départ Statue Paul Riquet – Faire le tour de la place Jean Jaurès – remonter le petit côté des allées Paul Riquet – Descendre l'allée centrale des allées Paul Riquet – Arrivée derrière la statue.
Le coureur devra emprunter le parcours prévu pour la course.
Départ 10h30. Un numéro sera attribué à chaque participant.
L'organisateur fournit un chapeau de paille, le coureur vient avec sa paire de tong.

Art 4 : L'inscription

L'inscription est gratuite et limitée à 200 participants.
Le participant doit remplir la fiche disponible sur le site de la ville de Béziers ou le jour de la manifestation.

Art 5 : Responsabilité

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de « santé ».

Art 6 : Le coureur devra effectuer la course avec ses tongs aux pieds.

Il portera sur sa tête, obligatoirement le chapeau de paille pendant la course sans le maintenir. Dans le cas où le chapeau tombe, le coureur doit le récupérer et le remettre sur sa tête pour continuer sa course.

Art 7 : Les pénalités

Dans le cas où le participant sort du parcours 10 secondes de temps sera rajoutée.
Dans le cas où le participant évite un obstacle ou il ne le réalise pas complètement, il devra refaire ledit obstacle.

Art 8 : Gagnant

Le premier participant ayant franchi la ligne d'arrivée, chapeau sur sa tête, tong aux pieds, se verra remettre son poids en « côtes de Thongue » (vin français).

Art 9 : Vestiaires

Une tente sera à la disposition des participants pour y déposer des effets personnels. Un numéro de vestiaire sera attribué à chaque participants.

Les organisateurs déclinent toute responsabilités en cas de perte ou vol dans les vestiaires.

Art 10 : Les données

En participant à l'épreuve, chaque participant donne son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Art 11 : Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.